



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 31 mars 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION GAMING GENERATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION RELATIVE A UN PROJET SPECIFIQUE.**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard
KADRI Zahia Procuration
PARLANI René
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice Procuration
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio Procuration à compter de la question n° 29
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 27 jusqu'à la question n° 28 puis 26
Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 28 puis 08
Absent à la séance : 01

Conseil Municipal du jeudi 6 Avril 2017 - Délibération n° 23 - Secteur Subventions -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui stipule que lorsqu'une subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Considérant que l'association GAMING GENERATION, lors du dépôt de sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2017, a demandé à la ville de lui attribuer également une subvention d'un montant de 500 euros pour la réalisation d'une action spécifique :

- Organisation du festival du jeu vidéo.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président de l'association GAMING GENERATION permettant de fixer les modalités d'attribution de cette subvention spécifique et de contrôle de la ville sur l'utilisation des fonds.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président de l'association GAMING GENERATION pour l'attribution d'une subvention spécifique d'un montant de 500 euros.

ARTICLE 2 : Que la convention fixe les modalités d'attribution de la subvention et de contrôle de la ville sur l'utilisation des fonds.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **14 AVR. 2017**

AFFICHEE LE : **21 AVR. 2017**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **14 AVR. 2017**